

**Arrêté n° 3250**

**Objet : Demande de soutien financier auprès de la DRAC dans le cadre du dispositif "été culturel"**

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT**

Le Président de Grand Châtellerault,

**VU** l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriale relatif aux délégations des attributions du conseil communautaire,

**VU** la délibération n°1 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2021 portant délégation de certaines attributions au président, et notamment l'alinéa 17,

**CONSIDÉRANT** que « dépeussierer » l'image du patrimoine et de la culture, grâce à des méthodes ludiques et les rendre accessibles au plus grand nombre est l'un des objectifs du label « Pays d'art et d'histoire » porté par Grand Châtellerault,

**CONSIDÉRANT** que l'opération « Chatel'express » permet aux jeunes (12 – 17 ans) des quartiers de Châtellerault de découvrir et de s'approprier le patrimoine culturel, matériel et immatériel de la ville, en partenariat avec les maisons de quartier le temps d'une journée,

**CONSIDÉRANT** que le budget 2021 affecté à l'opération « Chatel'express » est de 8 000 €,

**CONSIDÉRANT** que le dossier de demande de subvention de soutien financier est conforme au cahier des charges de l'opération « été culturel 2021 » défini par la DRAC,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 –** Grand Châtelleraut décide de solliciter une aide auprès de la DRAC d'un montant de 4 000 € au titre de l'opération de médiation « Chatel'express »

**ARTICLE 2 –** Les dépenses et les recettes du budget de fonctionnement de cette opération sont réparties de la manière suivante :

### Été culturel 2021, budget prévisionnel

CHARGES	Montant €	PRODUITS	Montant €
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 - Achats</b>	<b>3 500</b>	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Prestations de services	2 500	<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	4 000
Achats matières et fournitures	1 000	Été culturel 2021 Crédits ministère de la culture	4 000
Autres fournitures			
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>500</b>	Autres demandes de subventions Etat (préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités)	
Locations	<b>300</b>		
Entretien et réparation			
Assurance			
Documentation	<b>200</b>	Conseil Régional	
<b>62 - Autres services extérieurs</b>			
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Conseil(s) Départemental(aux)	
Publicité, publication			
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations	4 000
<b>63 - Impôts et taxes</b>			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			
<b>64 - Charges de personnel</b>	<b>4 000</b>	Organismes sociaux (CAF, etc., détailler)	
Rémunération des personnels	4 000	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Charges sociales		Emplois aidés	
Autres charges de personnel		Autres établissements publics	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
		<b>756 - Cotisations</b>	

758 - Dons manuels - inconnu

CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>8 000</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>8 000</b>

.....

**ARTICLE 3** – Un recours contentieux peut être posé contre le présent arrêté devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affichage, le recours devant monsieur le président suspendant ce délai.

**ARTICLE 4** - Monsieur le directeur des services de Grand Châtelleraut est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Châtelleraut, le .....

**Le président de Grand Châtelleraut,**

**Jean-Pierre ABELIN**